



La nounou a laissé mon enfant devant l'école

Par JulieV

J'ai fait appel à l'agence O2 pour la garde de mes enfants de la sortie de l'école jusqu'à mon retour. Il s'agit de 3 enfants de 10, 7 et 4 ans. Au 3eme jour de prestation, l'intervenante à sorti mon fils de 4 ans de la maternelle. Celui-ci est aller saluer un copain et elle a considéré qu'il partait chez ce copain sans prendre contacte avec l'adulte qui accompagnait ce copain, ni prendre de nom, ni numéro de telephone.

Elle a récupéré mes deux autres enfants et est rentrée chez moi sans se soucier de mon petit.

Mon fils de 19 ans qui était par hasard là quand elle est arrivée à la maison s'est soucié de l'absence de son petit frère.

Comprenant qu'elle avait probablement fait une erreur, elle a demandé à mon fils de 10 ans, dont elle avait la charge et qui est autiste, de retourner chercher son petit frère.

Mon fils aîné est parti le rejoindre pour qu'il ne soit pas seul non plus dans les rues et les deux sont partis à la recherche de leur petit frère qu'ils ont retrouvé en pleur dans la rue et qui tentait de rentrer par lui-même à la maison.

J'ai immédiatement mis fin au contrat.

La directrice de l'agence minimise la situation et ne voit pas la gravité de cette négligence.

Je me pose la question de faire un dépôt de plainte et suis-je dans l'obligation de payer cette facture?

Merci de l'intérêt que vous porterez à mon cas.

Par yapasdequoi

Bonjour à vous aussi.

A part le témoignage de votre fils aîné, qu'avez-vous comme preuve de cette faute professionnelle ?

Avez-vous porté plainte ?

Par JulieV

J'ai une amie qui a vu mes fils paniqués dans la rue qui s'est inquiétée de la situation. Ils lui ont répondu qu'il cherchaient leur petit frère oublié par la nounou.

La nounou m'a elle-même avouée ce qui s'était passée à mon retour.

Je me pose justement la question de faire un dépôt de plainte.

Par yapasdequoi

Personne ne vous en empêche.

D'autre part il serait utile de vous assurer des compétences de la prochaine nounou avant de la lâcher dans la nature avec 3 enfants dont un autiste.

Par JulieV

Je ne comprend pas votre jugement sur mes compétences parentales et ce n'est pas l'objet de ma question.

Comme préciser j'ai fait appel à une agence de garde d'enfant qui nous garantissait nous envoyer des prestataires diplômées et expérimentées. Et j'avais informé de l'autisme de mon fils et que si l'agence m'avait dis que cela ne rentrais pas dans le cadre des compétences de leurs prestataires j'aurai chercher une autre solution.

Par yapasdequoi

Vu la pénurie de mains d'oeuvre qualifiée à des tarifs acceptables, les agences jonglent avec les limites.

Ce n'est pas votre compétence parentale que je critique, c'est votre confiance un peu trop grande sur des affirmations

que vous n'avez pas pris la peine de vérifier avant de contracter.
Mais vu la faute grave, une plainte est tout à fait possible.

Par kang74

Bonjour

Rien ne vous empêche d'aller au commissariat parler de votre mésaventure, car effectivement quand on confie des enfants à une structure qui se dit professionnelle, il y a au minimum l'impératif de suivre les conseils et un devoir de surveillance qui doit être de tous les instants .

M'enfin , je ne suis pas sûre qu'on soit dans l'ordre du délit vu qu'il n'est rien arrivé à votre enfant (oui, je sais, c'est rude mais on ne sait jamais ce qu'il y est déjà arrivé)

Dans le secteur de la petite enfance , être diplômée ne veut rien dire : un bafa est un " diplôme " (et au moins on vous apprend à avoir le même nombre d'enfant à l'arrivée qu'au départ) le cap petite enfance aussi .

Dans les deux cas, le recrutement tient un peu de la cour des miracles suivant qui le finance .

Quant au coté expérimenté, s'occuper de ses frères et soeurs , c'est de l'expérience , comme l'est être animateur de colo (n'y mettez jamais vos enfants ...)

Tout ça pour vous dire qu'une personne diplômée pour des enfants qui ont des handicaps, il y en a peu dans ce genre de structure (d'un autre coté une personne diplômée ne veut pas dire une personne bienveillante)

Pour ma part, j'envisagerai un signalement à la DDPP, si c'est une entreprise de prestation de service et que leur publicité est mensongère (peut être) il y a peut être quelque chose à faire par signal -conso (surtout si c'est un grand groupe).

Et je signalerai quand même la situation au 119, quitte à ce qu'ils vous dirigent vers le service adapté (ARS ? PMI?) car on est bien dans le cadre d'une mise en danger d'un enfant (et potentiellement plus)

Ce n'est pas une situation normale, ce n'est pas une situation dont on doit se laver les mains , en attendant qu'un lanceur d'alerte fasse un bouquin pour dénoncer des pratiques qui n'ont pas lieu d'être .

Euh, Yapadequoi, quand vous allez à l'hôpital, vous demander au personnel de justifier de ses qualifications ?Vous refaites un entretien pour savoir s'ils sont digne de vous soigner ??

Si vous mettez vos parents à l'EPHAD, vous partez bien du principe qu'ils vont être soignés, surveillés, pas violentés et laissés dans leur caca ??

Ben, quand vous confiez vos enfants à une entreprise qui trouve des personnes qualifiées qui sont sensés les surveiller (= minimum syndical) et les ramener chez vous, ben il n'est pas normal qu'un enfant de 4 ans soit laissé seul en ville et récupéré par son grand frère : ce n'est pas le client qui est responsable de la faute de l'entreprise ou de la faute des centre de formation à diplômer n'importe qui. .

Par yapasdequoi

Euh ??? KAng : je n'ai jamais confié mes enfants sans une période de test et d'observation.
MAis le risque zéro n'existe pas.

Par kang74

Je suis assez passionnée quand il s'agit de la sécurité des enfants .

Et le problème , dans ce secteur , ce n'est pas qu'on parle des risques, mais que rien n'est fait pour prévenir des risques faciles à identifier (prendre une personne qui comprend ce que veut dire récupérer 3 enfants au lieu de 2, cela ne me paraît pas foufou comme ambition) .

La dans le ,contexte on ne parle pas de gestion de risque, mais de mise en danger pure et simple .

Après pour avoir travaillé en tant qu'animatrice et avoir été en tant qu'ado dans une colonie de vacances, je vous dis, c'est n'importe quoi .

Et mon ambition personnelle et professionnelle a tenu compte de la réalité qui est, que pour confier ses enfants en toute sécurité à un tiers, il ne s'agit pas de tendre le risque à 0 ou 1%, il s'agit d'éviter la mise en danger à 100%.

Et il est temps que cela change et cela doit en passer par la revalorisation des salaires, je suis d'accord aussi .

Par yapasdequoi

Oui c'est aussi mon avis. Il y a encore trop d'officines qui tentent de masquer le manque cruel de ressources compétentes et s'en mettent plein les poches face à des parents désarmés.

C'est à la limite acceptable (encore que..) quand il s'agit de faire du ménage, mais pas pour confier les enfants !

C'est pourquoi mon premier réflexe dans cette discussion fut de préconiser une plainte pour la mise en danger de l'enfant.

La suite risque néanmoins d'être décevante.

Par Isadore

Bonjour,

A mon sens le dépôt de plainte serait utile. Malheureusement on ne peut écarter le risque que cette personne ait des antécédents... ou ne récidive un jour. Même si cela ne débouche pas sur une condamnation cela pourrait au moins secouer le cocotier.

Ce qui me choque le plus n'est pas que la nounou soit une cruche irresponsable, mais l'entreprise qui minimise. Un enfant de quatre ans lâché seul dans la rue, ce n'est pas si grave ma bonne dame... Charger un enfant de dix ans de faire son propre travail n'est pas non plus scandaleux...

Si votre fils de 19 ans est disponible le soir peut-être pourriez-vous l'embaucher pour gérer le retour de l'école ? Il semble avoir du bon sens et je suppose qu'il sait compter jusqu'à trois...